



# CERTIFICAT QUALIBAT

## TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1456 Valable du 28/05/2020 au 27/05/2025



ACCREDITATION  
N 5-0545,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

### Situation administrative et juridique

Date de création : 01/01/1947  
Forme juridique : SACA

Dénomination sociale : GANTELET-GALABERTHIER

Capital : 616 000

40 RUE LUCETTE ET RENE DESGRAND  
CS80055  
69604 VILLEURBANNE CEDEX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC LYON 956500797

Téléphone : 04 78 79 49 00 Fax : 04 78 80 06 07

Portable :

Responsabilité légale : BARGES MICHEL PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Etablissement : Principal

Numéro Siret : 956 500 797 00025

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 80 00160

Assurance Responsabilité travaux :

SMA SA 1351.000/2 065676

Responsable Technique : MACIOCE CATHERINE

Assurance Responsabilité civile et environnementale :

SMA SA 1351.000/2 065676

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2020

Site internet : [www.gantelet-galaberthier.fr](http://www.gantelet-galaberthier.fr)

E-mail : [gantelet@gantelet-galaberthier.fr](mailto:gantelet@gantelet-galaberthier.fr)

### Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	56	EFF4	8 721 000	CA7
Dans l'activité	9	EFF2	148 000	CA1

### Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Installations industrielles Niveau d'empoussièrement : 2 - Date maj du D.U. : 11/02/2021	28/05/2020	27/05/2025

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 14 décembre 2012 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulation de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant. En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Le Président de la commission

Philippe BRUNEAU

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOUR